



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

***Groupe de travail Égalité des chances
Séance du 23 novembre 2020***

Ministère des Solidarités et de la Santé

• Introduction.....	4
• Questions/réponses.....	6

Ordre du jour :

➤ GROUPE DE TRAVAIL EGALITE DES CHANCES

1. Introduction

Marie DURU-BELLAT : Professeur de sociologie à Sciences Po

2. Désignation d'un président et de 2 rapporteurs

3. Discussion et formalisation des points à développer dans l'avis

4. Organisation des prochains travaux et fixation des dates des prochaines réunions

5. Définition du programme de la prochaine réunion

6. Points divers

Membres présents :

➤ **PRÉSIDENTE** : Brigitte ZAGO-KOCH (secrétaire générale du CNLE)

➤ **COLLEGE DES ASSOCIATIONS**
Delphine BONJOUR (Secours Catholique)

➤ **COLLEGES DES PERSONNES QUALIFIEES**
Bernard MORIAU

➤ **COLLEGE DES PARTENAIRES SOCIAUX**
Pierre-Baptiste CORDIER (CFTC)
Alain ROUSSENAC (FO)
Christine SOVRANO (CGT)

➤ **COLLEGES DES PERSONNES CONCERNEES**
Coralie DECLÉ
Marie-Jeanne GRENIER
Sylvie HEBERT
Armand SIDANER
Lucienne SOULIER
Félix TANGUY

➤ **ADMINISTRATIONS**

MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Matthieu DEVRIENDT (Direction générale de la cohésion sociale)

MINISTÈRE de l'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Maud JERBERT (Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie associative)

➤ **REPRESENTANTE DE L'UNAF**

Monique DUPUY (UNAF)

➤ **COMITE SCIENTIFIQUE**

Olivier MILHAUD (Universitaire)

Charlotte MIOT (CASVP)

➤ **INVITES**

Marie DURU BELLAT (Universitaire)

➤ **SECRETARIAT GENERALE CNLE-CS**

Brigitte ZAGO-KOCH

Michele LELIEVRE

Fatima GUEMIAH

Juliette RAMSTEIN

Hajar ABID

Nombre total de participants : 22

Brigitte ZAGO-KOCH (présidente-SG-CNLE) : Je vais donner sans attendre la parole à Madame Duru-Bellat, puis nous aurons un temps de questions-réponses et enfin nous procéderons à la désignation du président et du rapporteur de ce groupe de travail. Je rappelle que la vocation de notre groupe est de rendre un avis au Gouvernement sur ces questions d'égalité des chances. En termes de calendrier, nous pouvons imaginer un premier rendu lors de la réunion plénière de septembre 2021.

Je vous laisse la parole, Madame Duru-Bellat. Je vous remercie chaleureusement d'avoir accepté d'introduire les travaux de notre groupe.

Introduction

Marie DURU-BELLAT (sociologue) : La pauvreté se reproduit de génération en génération. Selon le milieu auquel on appartient, les chances ne sont pas égales. De nombreuses enquêtes le démontrent. Récemment, France Stratégie a publié une étude assez intéressante intitulée « nés sous la même étoile » qui consistait à explorer les chances qu'avaient les adultes en France d'atteindre tel ou tel niveau de vie. Il apparaît que selon le milieu d'origine, les chances de devenir plus ou moins riche sont extrêmement inégales, en particulier aux deux extrémités de l'échelle sociale. Les enfants de cadres supérieurs ont presque cinq fois plus de chance de faire partie des 20 % les plus riches. Au contraire, ceux qui naissent dans une famille pauvre ont beaucoup plus de chance de le rester.

Le premier facteur d'explication de cette reproduction de la richesse et de la pauvreté est le niveau éducatif que l'on a reçu. D'autres facteurs tels que l'âge, le sexe ou l'ascendant migratoire pèsent peu par rapport à l'éducation. L'influence de l'origine sociale sur les chances de devenir riche ou pauvre passe pour moitié par le niveau d'éducation qu'on a reçu. Parmi les autres facteurs, il en existe un auquel on ne pense pas forcément à savoir l'origine du conjoint et son niveau d'éducation.

Notre société accrédite depuis toujours l'idéologie selon laquelle on doit gagner selon son mérite. Elle est observée dans tous les pays comparables au nôtre et traduit le refus de considérer que la naissance décide de tout. L'aristocratie a été balayée par la méritocratie. Les sociétés méritocratiques acceptent des inégalités sociales et de revenus dès lors qu'elles témoignent des efforts consentis. L'égalité des chances est consubstantielle de cette idéologie et traduit l'idée que la sélection doit être juste. Pour autant, c'est une façon d'accepter les inégalités sociales sous condition et, peut-être, de les légitimer. C'est une idéologie qu'il convient par conséquent de discuter, l'objectif étant de déterminer s'il n'y a pas d'autres principes de justice qu'il convient de mobiliser tout autant.

Cette idéologie fonctionnelle pour les sociétés et, souvent, confortable pour les personnes. En effet, nous apprenons à nos enfants qu'ils seront récompensés, s'ils travaillent bien. Croire que le mérite paye permet de se motiver pour travailler. Dans ce modèle, l'école occupe une place centrale au sens où elle est supposée mesurer le mérite. Or dès l'école primaire, le mérite seul ne permet pas d'expliquer l'ampleur des inégalités observées et les différences d'accès aux diplômes. Ces inégalités sont précoces et cumulatives. Le niveau de réussite en primaire prédit assez finement les chances d'un élève d'accéder au baccalauréat. La recherche en éducation nous enseigne également que l'enseignant et l'établissement ont une influence sur les progrès réalisés par l'enfant. Ces dernières années, le pourcentage d'élèves quittant le système scolaire sans diplôme a beaucoup baissé. Il s'établit actuellement à 11 %, mais double lorsque les parents des enfants n'ont eux-mêmes aucun diplôme.

Les inégalités sont bien connues et, jusqu'à présent, les stratégies pour les réduire consistent à mettre en place des politiques de discrimination positive. Il s'agit par exemple de dispositifs visant à faciliter l'entrée des élèves les moins favorisés à Sciences Po ou dans des écoles d'ingénieur. Toutefois, la vision selon laquelle tous les élèves rêvent d'accéder aux grandes écoles et qu'il s'agit de remettre les compteurs à zéro (au moment du bac) pour ceux qui en sont empêchés est assez discutable. En effet, elle repose sur l'idée que tous les élèves bénéficient des mêmes conditions au départ. Or nous savons que l'environnement social et matériel, c'est-à-dire les pratiques éducatives, les ressources et les conditions de vie, diffère d'un milieu social à l'autre. Les enfants sont marqués très tôt par le milieu dans lequel ils grandissent et faire l'hypothèse qu'il est possible de corriger cette situation par une mesure ponctuelle (et tardive) est en quelque sorte un déni des inégalités sociales qui ont pris racine beaucoup plus tôt.

Cette hégémonie du mérite scolaire peut, me semble-t-il, être critiquée d'autres manières. En effet, on peut se demander s'il est juste, dans la vie professionnelle et sociale, s'il est juste que les diplômés aient autant d'importance en France. Un jeune sans diplôme, s'il parvient à s'insérer, mettra beaucoup plus de temps à le faire. A l'inverse, les grandes écoles verrouillent l'accès aux professions les plus lucratives. Cette situation est assez discutable, le système apparaissant davantage comme clanique que méritocratique. En outre, si les places disponibles ne sont pas au rendez-vous des jeunes formés, les étudiants méritants ne trouveront pas leur mérite récompensé. C'est ce que nous vivons actuellement dans ce contexte de crise sanitaire et économique. Il apparaît en outre que les qualités recherchées sur le marché du travail telles que la créativité, la capacité à travailler en équipe ou les qualités de contact et d'empathie ne sont pas nécessairement celles développées dans le milieu scolaire.

Enfin, cet accent mis, dès l'école primaire, sur la compétition crée un climat qui, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ne favorise pas la performance. Il favorise au contraire les phénomènes de compétition exacerbée, de perte de motivation et de sens et les situations de burnout que nous observons aujourd'hui.

Ceci étant dit, pouvons-nous faire l'impasse sur la notion de mérite ? L'égalité des chances est autre chose que l'égalité des résultats. Faut-il accorder les aides sociales sur la seule base du mérite ou sans aucune condition de mérite ? La question est d'importance. En effet, on n'est jamais sûr de mériter son mérite. En d'autres termes, la notion de mérite est toujours entourée d'un certain flou. Quelqu'un peut-il vraiment revendiquer mériter tout ce qu'il a ? Se polariser uniquement sur l'égalité des chances et sur le mérite fait passer un peu à la trappe tous ces questionnements. Il ne faudrait pas, sous couvert d'encourager le mérite, que certains viennent à considérer que d'autres n'ont pas de droits. En effet, même en l'absence de discriminations, les inégalités de conditions de vie se reproduisent d'une génération à l'autre. Il serait sûrement plus efficace d'égaliser les conditions de vie que de s'échiner à mettre en œuvre des dispositifs de discrimination positive pour compenser les différences quand les jeunes arrivent en fin de parcours scolaires. Il ne faut pas oublier l'égalité au profit de l'égalité des chances.

S'agissant de ce que vous intéresse en premier lieu, à savoir les actions à mettre en place pour favoriser l'égalité des chances, il me semble important, en tant que chercheuse, de souligner l'importance de la précocité des interventions au sein de l'école. Ainsi, au Canada, les inégalités de revenus sont plus importantes qu'en France, mais le Gouvernement est parvenu à réduire les inégalités à l'école notamment en développant plus qu'en France l'éducation familiale. En Belgique, où la tradition d'éducation familiale est forte, il est démontré qu'il ne suffit pas d'aider les parents, mais qu'il convient également de travailler avec les parents. En effet, ces derniers n'ont pas forcément confiance dans leur propre capacité à élever correctement leurs enfants. Ils entendent le message que, dans leur milieu, les enfants échouent à l'école. Ils se sentent quelque peu disqualifiés lors des rencontres parents/professeurs. Certaines actions permettent de leur redonner confiance. Il s'agit par exemple d'encourager les parents issus de l'immigration à raconter des histoires à leurs enfants notamment en puisant dans leurs racines culturelles. Les psychologues témoignent en outre que des pratiques éducatives sont plus stimulantes que d'autres. On sait par exemple qu'être trop directif avec ses enfants et ne pas les laisser explorer eux-mêmes les apprentissages peut être contreproductif. Sans être trop interventionniste avec les familles, la France gagnerait sans doute à intervenir plus tôt auprès des familles, dans la toute petite enfance. Ces actions s'avèrent en effet rentables dans le long terme. C'est une piste assez bien documentée dans les études.

Le milieu de vie de l'enfant, au-delà du cercle familial, c'est également son quartier et plus largement sa région d'origine. En effet, nous savons désormais que quelqu'un venant d'une région pauvre a plus de chance de voir se reproduire les inégalités familiales, ce qui prouve bien que le mérite ne fait pas tout. Au sein d'une même région, l'endroit de la ville où l'on va évoluer entre en ligne de compte. De plus en plus, les études explorent le rôle du quartier. En effet, si les quartiers ont plus ou moins de ressources et d'offres d'équipement, il est également mis en évidence le rôle essentiel des dynamiques entre les adultes. En d'autres termes, les adultes représentent des modèles de conduite dans un quartier. Dans certains quartiers, il pourra paraître normal de laisser ses enfants sans surveillance jusque tard ou ne pas aller à l'école. Le quartier joue un rôle très important dans la façon dont sont façonnées les ambitions et les pratiques éducatives des adultes. La mixité sociale au sein du quartier joue également au sein de l'école. Les normes sociales et le contrôle social y jouent un rôle, le problème étant que si tout le monde se déclare favorable à la mixité sociale, peu nombreux sont les citoyens qui acceptent d'en faire le pari.

La mixité sociale ne fait pas encore consensus. Le politique pourrait la défendre en mettant en avant ce qu'on peut tous y gagner en termes de cohésion sociale, surtout à l'école. Sans doute est-il possible de défendre les mêmes arguments au niveau des quartiers, même si cela paraît encore plus difficile et, peut-être, utopiste.

Si je devais résumer mon propos, j'insisterai sur le fait qu'il ne faut pas tout miser sur l'égalité des chances. D'autres actions doivent être mobilisées dans la lutte contre la pauvreté.

Questions/réponses

Brigitte ZAGO-KOCH (présidente-SG-CNLE): Je vous remercie pour cette belle introduction qui met en lumière les questions du vivre ensemble et l'importance que chacun puisse trouver sa place. Pour les personnes en situation de pauvreté, la question du mérite laisse entendre que celles-ci n'ont pas fait suffisamment d'efforts. Il est temps de rompre avec ce préjugé en montrant notamment que les chances sur la ligne de départ ne sont pas les mêmes pour tous et que les « mesures de rattrapage » ne suffisent pas toujours. Je retiens des pistes évoquées que la lutte contre l'exclusion sociale passe par la mise en œuvre d'actions dès la petite enfance. Dans notre Conseil, nous accueillons des membres qui travaillent sur les liens entre les parents, les enfants et l'école dans l'objectif de donner plus de chance, une juste place aux uns et aux autres. Les questions de prévention sont également essentielles. Nous avons vu à quel point le fait de ne pas détecter des troubles du langage ou encore des problèmes de vue ou d'audition peut obérer les parcours scolaires par exemple. Or nous savons que selon le milieu dans lequel on évolue la prévention est plus ou moins appréhendée.

Monique DUPUY (CNLE-représentante de l'UNAF) : Je vous remercie réellement pour cet exposé. En tant que représentante des familles, l'expression « égalité des chances » m'a toujours profondément agacée. Je préfère parler d'égalité. Je souscris en outre à l'argument selon lequel aider les parents est rentable. Une étude de l'IGAS réalisée il y a quelques années démontrait l'efficacité des politiques sur la parentalité. Il est par conséquent regrettable que les financements dans ce domaine aient été coupés.

Bernard MORIAU (collège des personnes qualifiées) : Je vous remercie pour cet exposé très enrichissant. Je me demande si la question préalable n'est pas celle des droits. En d'autres termes, le socle absolument indispensable à l'égalité des chances n'est-il pas d'abord l'égalité des droits ? En matière de santé, l'accès à la CMU pose de réels problèmes, avec des taux de non-recours très importants. Il en va de même pour la complémentaire santé solidaire et l'aide médicale d'état. Pour les bénéficiaires du RSA, l'accès à la CMU n'est pas automatique. Avant de parler d'égalité des chances, il faudrait sans doute s'assurer que les droits sont les mêmes pour tous les individus au sein de notre société. Il faut non seulement se battre pour l'égalité des chances, mais également pour l'égalité des droits.

Marie DURU-BELLAT (sociologue) : Je suis tout à fait d'accord avec vous. En matière d'éducation, le socle commun défini à 15/16 ans ne devrait-il pas être le droit minimal ? Je ne suis pas naïve au point de considérer qu'il n'y aura jamais de sélection. Toutefois, comme nous sommes un pays relativement riche, nous pourrions décider de porter le socle commun à 18 ans et de considérer qu'il constitue le droit à l'éducation garantie. Cela n'empêche pas le mérite de pouvoir s'exercer.

Brigitte ZAGO-KOCH (présidente-SG-CNLE): Comment faire en sorte que tout le monde puisse accéder à ce socle commun ?

Marie DURU-BELLAT (sociologue) : On n'y accède pas parce qu'on laisse s'accumuler des inégalités précoces. Les enquêtes internationales montrent bien que certains pays sont parvenus à réduire les inégalités scolaires mieux que la France. Il est évident que toutes les situations ne sont pas comparables. Toutefois, en Corée du Sud, il apparaît que le niveau scolaire des élèves est beaucoup plus homogène qu'en France. Dans des pays plus proches de nous, les actions sont mises en œuvre dès que les difficultés sont repérées. La France est sans doute un peu trop fataliste. Il faudrait pouvoir mesurer très tôt les inégalités *via* des évaluations adaptées pour repérer très tôt les élèves en difficulté. Le choix de mettre les moyens sur les filières d'excellence et de moins se focaliser sur la primaire et la maternelle doit nous interroger.

Christine SOVRANO (Collège des partenaires sociaux- CGT) : Puisqu'il n'y a pas d'égalité des chances au départ, comment pouvons-nous inverser la donne ? Nous savons bien que l'égalité des chances n'existe pas vraiment en France. Dans notre système méritocratique, certains diplômés sont valorisés et d'autres sont à l'inverse totalement dévalués. La carte scolaire donne lieu à des pratiques d'évitement par les plus informés. Partant du constat que les conditions de vie sont essentielles pour la réussite de l'enfant, comment inverser le processus ? Je ne vous cacherais pas que certaines pistes évoquées m'interrogent en tant que syndicaliste et notamment celles relatives à la place accordée aux diplômés. En effet, certaines classifications sont assises sur les niveaux de diplôme et renoncer aux diplômés permettrait au patronat de diminuer les salaires. Plus largement, j'aimerais savoir quelles sont les propositions concrètes qui permettraient d'inverser la donne en offrant la possibilité aux parents qui ne peuvent accompagner leurs enfants dans leur scolarité pour x raisons de bénéficier d'un système de discrimination positive. En effet, les dispositifs qui existaient ne sont plus financés et nous avons le sentiment d'un renoncement à soutenir les parents dans l'exercice de la parentalité.

Marie DURU-BELLAT (sociologue) : Votre commentaire pose deux types de questions sous-jacentes. Celle de la hiérarchie et de la classification des emplois est redoutable. Dans les pays du Nord, ce sont les syndicats eux-mêmes qui ont refusé que le niveau d'éducation requis pour les emplois soient inscrits dans les conventions collectives pour garantir le niveau de classification ou de salaire. Ils considéraient en effet que cela figerait des inégalités, souvent injustes, qui s'étaient formées bien plus tôt. En France, notre déférence envers l'école et aux diplômés est assez unique. D'autres modèles ont été regardés comme, dans les années 80 en Angleterre, celui des vocational skills qui sanctionnent des niveaux de compétences et permet de dessiner des profils à acquérir en termes d'aptitudes professionnelles à l'école ou à l'extérieur de l'école. S'en tenir à un diplôme ne permet pas de reconnaître certaines aptitudes professionnelles. Il est possible de privilégier des certifications plus précises adaptées à chaque poste et reconnues dans les conventions collectives. Ce serait sans doute plus compliqué, mais moins injuste dans un contexte où les diplômés sont tellement répandus que certains ne valent plus rien aux yeux des employeurs. Nous devons sans doute réfléchir aussi aux moyens de mieux valoriser l'expérience. Je pense qu'il ne faut pas se montrer dogmatique en considérant que l'école est forcément meilleure que tout le reste pour détecter les qualités des personnes. Nous ne pouvons pas reconnaître uniquement les qualités des diplômés.

Par ailleurs, en ce qui concerne les dispositifs de discrimination positive à l'école, je suis d'accord avec vous, il faudrait beaucoup plus d'actions. A ce titre, la décision de dédoubler les classes de CP dans les zones d'éducation prioritaire me paraît positive dès lors qu'elle perdure dans le temps et est mise en œuvre avec sérieux. Nous savons en outre que les inégalités concernent autant les périodes de scolarisation que celles des vacances. Sans doute un dispositif tel que les vacances apprenantes est-il à regarder de plus près et à faire évoluer. Mais ce n'est pas à vous que j'apprendrais que les politiques ne défendent pas tous les mêmes intérêts.

Christine SOVRANO (Collège des partenaires sociaux- CGT) : Le niveau de syndicalisation en France et dans les pays du Nord n'est pas du tout comparable. Cela joue sur la façon d'appréhender les choses. Je pense que la question des diplômés doit être regardée de façon très précise. En effet, ce ne sont pas aux seuls employeurs de dire des choses de l'exercice du métier.

Marie DURU-BELLAT (sociologue) : C'est vrai. Ce n'est pas davantage aux seuls les professeurs qui sanctionnent l'obtention des diplômes.

Lucienne SOULIER (Collège des personnes concernées) : Je n'ai pas l'habitude d'écouter ce type d'exposé. Vous parlez beaucoup de mérite. Cela me gêne un peu. En effet, si je n'ai pas le mérite scolaire, j'ai le mérite de l'expérience. Comment pourrait-on faire en sorte que ces acquis de l'expérience soient pleinement reconnus au sein de la société ? Lorsqu'une institution ne donne pas la chance à un élève de réussir sa scolarité, peut-on considérer qu'elle a du mérite ? J'ajouterai qu'il n'y a pas uniquement le problème des parents, de la cellule familiale ; il y a également le problème des institutions défaillantes qui ruinent dès le départ les chances d'égalité.

Marie DURU-BELLAT (sociologue) : Je vous remercie pour ces remarques très pertinentes. J'ai parlé trop rapidement de ce que l'on nomme les « effets maître ». On sait que selon l'enseignant ou l'établissement, la scolarité sera plus ou moins réussie. Nous avons pu mesurer que des élèves d'un niveau identique progressaient plus ou moins selon le maître avec lequel ils effectuaient leur année

scolaire. Les écoles sont plus ou moins efficaces et, malheureusement, ce sont dans les écoles où personne ne veut aller que sont envoyés les maîtres non formés ou débutants qui sont souvent moins efficaces. L'institution scolaire fonctionne moins bien dans les quartiers les plus dégradés, vous avez raison de le souligner. Elle laisse se développer des inégalités sociales et même participe à leur développement. Un rapport récent de la Cour des comptes démontrait que les écoles situées dans les beaux quartiers parisiens étaient également celles qui disposaient des moyens les plus importants.

En ce qui concerne la validation des acquis de l'expérience, je n'ai pas eu le temps en une heure de parler de la formation continue et des retours en formation. Une façon d'égaliser les chances est sans doute d'offrir aux élèves qui ont raté leur scolarité la possibilité de revenir en formation ou de bénéficier d'une validation des acquis de l'expérience. Ces possibilités existent déjà, mais mériteraient d'être développées. Cela me semble être une piste de travail intéressante pour votre groupe de travail. La VAE n'est pas assez développée en France.

Sylvie HEBERT (Collège des personnes concernées) : Je vous remercie pour cet exposé passionnant. Vous avez parlé des travaux de la DEPP. Où est-il possible de se les procurer ?

Marie DURU-BELLAT (sociologue) : La DEPP est le service statistique du Ministère de l'Éducation. Vous trouverez sur leur site des notes d'information qui permettent en 4 pages de faire le point sur une question. Ainsi, la note 20.07 vous dira tout sur les inégalités d'accès au baccalauréat. La revue Education et Formation est également assez bien faite avec un résumé de l'article et une recherche par mot clé. Monsieur Murat qui est membre du groupe pourra vous renseigner car il y travaille.

Marie-Jeanne GRENIER (Collège des personnes concernées) : J'habite dans un territoire rural où les élèves n'ont pas forcément le choix du collège et du lycée ce qui les limite dans leurs choix d'orientation. Certaines familles ont également des difficultés d'accès au numérique qui ont une incidence sur la scolarité de leurs enfants. Par ailleurs, en ce qui concerne la survalorisation des diplômes en France, j'observe que celui qui fait le choix d'un métier utile dans le domaine du soutien à la personne est sous-payé et souvent en précarité du fait des conditions de travail. Comment inciter les enfants à faire des études quand ils voient leurs parents travailler dur et ne pas être récompensés en retour ? Conscients qu'ils accéderont difficilement aux études supérieures, ils peuvent faire le choix du décrochage et de solutions d'enrichissement illégales. J'ai dans mon entourage l'exemple de personnes qui ont arrêté les études très tôt et à qui l'accès à une formation de remise à niveau a été refusé à 40 ans.

Marie DURU-BELLAT (sociologue) : C'est la raison pour laquelle je suis favorable à ce que tous les élèves puissent accéder à un socle commun. Il est d'autant plus facile de reprendre des études qu'on dispose de savoirs de base. A mon sens, l'école est victime de l'ambiance de compétition qui y règne. Au risque de paraître extrêmement naïve, je me dis que si les jeunes étaient heureux d'aller à l'école et d'y apprendre des savoirs utiles pour leur vie future, ils y resteraient sans doute plus et ne seraient pas obsédés par la question de la valorisation de leur diplôme. Il y a sans doute une tâche éducative qui est trop négligée au profit de l'instruction. J'ai l'exemple d'une école en milieu rural qui est très portée sur les questions d'environnement et qui y sensibilise ses élèves. Si tous les jeunes disposaient du même socle, les passerelles et la mobilité seraient plus faciles à mettre en œuvre. Vous avez raison, l'accès au numérique devrait faire partie des droits garantis qu'évoquait Monsieur Moriau un peu plus tôt. Il faudrait également pouvoir s'assurer que la qualité des enseignants, laquelle dépend beaucoup de l'expérience, soit la même dans toutes les zones. A cet égard, les zones rurales ne sont pas forcément les plus défavorisées. Les quartiers populaires sont souvent plus démunis.

Pierre-Baptiste CORDIER (Collège des partenaires sociaux- CFTC) : Je soutiens et je souligne cette implication des familles qui est essentielle. L'éducation n'est pas que du ressort de l'école, laquelle n'est pas une « super garderie ». Je crois beaucoup en l'interaction entre le milieu enseignant et les familles. L'implication d'associations telles que l'UDAF et l'École des Parents jouent également un rôle d'équilibrage très important. Pendant le premier confinement, des associations ont ouvert des lignes de soutien à la parentalité. Il est également essentiel que les parents reconnaissent le rôle des enseignants et leur témoignent leur confiance. Sans doute serait-il à ce titre opportun d'entendre les associations de parents d'élèves qui ont un rôle très important au sein des institutions scolaires. Par ailleurs, vous avez peu parlé de l'apprentissage et des filières techniques. Il faut distinguer réussir sa vie et réussir dans la vie. Avoir un bon métier, ce n'est pas forcément faire des études supérieures d'excellence. Je pense notamment à nos paysans et à nos éleveurs qui peinent à gagner leur vie, mais qui font un métier

essentiel qui requiert une technicité importante. Enfin, j'aimerais évoquer le rôle du parascolaire et notamment les clubs sportifs qui créent du lien et de la mixité sociale. Il faudrait sans doute également avoir une réflexion sur la question de l'utilité sociale. Pourquoi un enseignant, une infirmière sont-ils moins bien payés qu'un trader ?

Marie DURU-BELLAT (sociologue) : Les gens qui sont peu instruits ne s'autorisent souvent pas à s'adresser aux enseignants. Les parents les plus initiés défendent parfois l'intérêt de leurs enfants et sont peu porteurs, dans les associations, de la parole des premiers. Un philosophe parlait de la partialité légitime des parents. La sous-valorisation des filières techniques est directement liée à la représentation du monde du travail, non pas sous l'angle de l'utilité sociale, mais de l'échelle des rémunérations laquelle est largement intériorisée par la population. C'est une question politique et c'est normal qu'un syndicat comme le vôtre s'y intéresse. Je ne résiste pas à un conseil de lecture dénonçant l'escalade vers toujours plus de formations abstraites. Il s'intitule « éloge du carburateur » et décrit la reconversion d'un intellectuel américain, Matthew B. Crawford, passionné de mécanique qui a fini par en faire sa profession. Enfin, vous avez raison, un des effets positifs, s'il y en a, du confinement est d'avoir mis en évidence le rôle de l'éducation populaire. Des municipalités se sont emparées des questions scolaires en s'efforçant d'apporter un soutien aux jeunes les plus démunis.

Alain ROUSSENAC (Collège des partenaires sociaux- FO) : La notion de méritocratie semble avoir remplacé celle d'ascenseur social. Ne faudrait-il pas la réhabiliter ?

Marie DURU-BELLAT (sociologue) : Je n'emploie en effet pas cette notion souvent utilisée pour mettre en évidence le fait que l'école a perdu cette fonction. Dans les années 60, il s'agissait de mettre en évidence le fait qu'un enfant qui avait acquis un diplôme supérieur à celui de ses parents avait des chances de s'élever dans la hiérarchie des emplois. A mon sens, c'est une notion un peu fautive. En effet, c'est essentiellement l'évolution des emplois qui détermine le fait de changer de milieu social par rapport à son milieu d'origine. Dans les années 60, la France comptait encore beaucoup d'agriculteurs et les emplois de cadres se sont beaucoup développés créant un appel d'air. L'essentiel de la mobilité était en réalité dû à la transformation de la structure des emplois. Si l'école permet moins de changer de milieu social, c'est avant tout parce que la structure des emplois évolue moins d'une génération à l'autre.

Brigitte ZAGO-KOCH (présidente-SG-CNLE) : Les membres du collège des personnes concernées accompagnés par l'association « la tribu de Tachenn » s'interrogent sur les notions d'équité et d'égalité des chances.

Marie DURU-BELLAT (sociologue) : La notion d'équité est assez discutable. Historiquement, elle a été mise en avant par des théoriciens américains qui jugeaient la notion d'égalité dépassée. L'équité dans le sens où elle ne donne pas la même chose à tous me semble être un renoncement à l'égalité. De mon point de vue, il convient au contraire de s'accrocher à la notion d'égalité.

Olivier Milhaud (membre du comité scientifique-CNLE-géographe) : Cette discussion est vraiment très intéressante. En réalité, j'ai peu travaillé sur les questions d'égalité des chances. Mes travaux se sont surtout concentrés sur les prisons et les détenus où il y a également un déterminisme social extrêmement frappant et une surreprésentation des non-diplômés. En géographie, nous aimons beaucoup observer les réalités françaises à l'aune de ce qui se passe ailleurs. Ainsi, il est frappant de constater que les métiers manuels sont beaucoup plus valorisés en Suisse. Il est également intéressant de constater que certains métiers manuels tels que chirurgien sont extrêmement valorisés alors que des métiers intellectuels comme poète ne le sont pas du tout. En France, nous raisonnons beaucoup à l'échelle nationale. Or des contextes régionaux peuvent réinterroger notre approche de l'égalité des chances. Je pense par conséquent à la question des territoires ruraux évoquée par une participante. Enfin, en tant que formateur de futurs enseignants, je me dois d'avouer que, dans notre formation, nous sommes totalement aveugles à certaines questions et notamment aux questions de handicap et tout ce qui relève des troubles de l'apprentissage et nous font laisser sur le bord du chemin des cohortes d'élèves ou d'étudiants. Je vous remercie pour les pistes évoquées. Je retiens l'idée d'égalité des résultats à partir du socle ou l'égalité des conditions de logement dont le défaut apparaît cruellement quand il s'agit de faire l'école à la maison dans le cadre du confinement. On pourrait également imaginer d'invisibiliser le diplôme à partir de 30 ans.

Michèle LELIEVRE (Directrice du comité scientifique-CNLE): Merci beaucoup pour cette intervention. Beaucoup de choses ont été dites, mais je souhaitais néanmoins revenir sur les leviers de l'analyse et sur les leviers de l'intervention publique. J'aurais aimé avoir votre avis sur l'imposant travail de l'OCDE consacré à la mobilité sociale et qui montre comment les inégalités que font naître les opportunités d'éducation limitent la mobilité sociale et le développement des compétences. L'étude a pour la première fois réussi à faire ressortir, à l'échelle macro-économique, le lien entre inégalités et croissance économique. Elle démontre également que les chances de faire partie de la classe moyenne ont diminué pour les jeunes générations. Deux leviers d'intervention sont identifiés :

- assurer l'égalité des chances *via* les politiques familiales, des investissements publics en faveur des modes de garde, des actions pour réduire les sorties précoces du système scolaire et mettre en place des systèmes redistributifs pour réduire les inégalités ;
- atténuer les conséquences personnelles des chocs défavorables, c'est-à-dire protéger les individus de façon adéquate contre les chocs de revenus liés au marché du travail ou aux aléas de la vie, adapter la protection sociale aux nouvelles formes d'emploi et, pour la France en particulier, s'atteler à la réduction des écarts scolaires entre les enfants issus de milieux scolaires différents, réduire le chômage de longue durée et s'attaquer aux inégalités territoriales.

Cela vous semble-t-il un bon point de départ ?

Marie DURU-BELLAT (sociologue) : L'OCDE a fait sa révolution. En effet, pendant des années les économistes ont plutôt soutenu que les inégalités étaient favorables à la croissance. C'est dans une perspective très utilitariste de soutien de la croissance que l'OCDE encourage les politiques familiales et les investissements en faveur des modes de garde. Les recommandations sont très classiques et toujours vues sous le prisme de la croissance. Les enjeux environnementaux restent assez peu intégrés.

Brigitte ZAGO-KOCH (présidente-SG-CNLE): Nous devons clore cette réunion et reporter à notre prochaine réunion les désignations d'un président et d'un rapporteur.

Le compte rendu qui va être réalisé nous aidera sans doute beaucoup à identifier des pistes de travail. La richesse de votre intervention permet d'esquisser les contours des réflexions que nous pourrions approfondir ultérieurement. Merci beaucoup Madame Duru-Bellat d'avoir accepté d'introduire nos travaux.

Je remercie également tous les participants, vos questions contribueront également à enrichir nos prochains travaux.